



# POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ VESTA TEAM POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

**En date du 5/2/24**

Vesta Team organise des sessions de formation en présentiel et à distance. Ces **formations** sont **accessibles** aux **publics en situation de handicap** et respecte la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles à tous les publics et avons mis en place des mesures afin de prendre en compte les **besoins particuliers liés au handicap** :

- Les formations se déroulent dans les locaux mis à disposition par nos clients ;
- Un **réfèrent handicap** se forme régulièrement auprès de l'Agefiph et la Région idf, effectue une veille sur champ du handicap et en tire les enseignements afin d'informer et sensibiliser les équipes pédagogiques sur le sujet ;
- Nous prenons en compte les **besoins individuels des personnes** et apportons les moyens de **compensation** nécessaires : matériel, humain, support, temps, évaluations... ;
- Nous orientons les apprenants vers des organismes pouvant accompagner le parcours d'une personne en situation de handicap.

Contact référent handicap :

Loïc DELCROS

Appel direct : 0685441056

Adresse email : [loic.delcros@vestateam.fr](mailto:loic.delcros@vestateam.fr)



## CONDITIONS D'ACCÈS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Chaque formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Les délais d'accès à nos formations sont de 15 jours entre la demande et le démarrage de la formation et peut aller jusqu'à deux mois pour les personnes en situation de handicap en fonction de l'aide à mettre en place.

Processus de conditions d'accès des personnes en situation de handicap dès l'inscription :

- **Questionnaire de positionnement** et d'évaluation des acquis avant l'entrée en formation : avez-vous des besoins d'aménagements spécifiques pour réaliser cette formation (handicap) ? ;
- **Entretien avec le référent handicap** qui facilite l'accès à la formation. Il s'appuie sur une [grille d'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap](#) conçue par l'Agefiph. N.B. : nous nous appuyons sur la personne qui développe bien souvent ses propres solutions de compensation ;
- Si besoin : **mise en relation avec les organismes** susceptibles d'accompagner les personnes en situation de handicap : **Agefiph, Cap Emploi, MDPH...**
- **Mise à disposition d'aides matérielles** ou d'**aides financières** destinées à compenser les conséquences du handicap ;
- **Aménagements particuliers** et compensations nécessaires : matériel, humain, support, temps, évaluations...

## LA RESSOURCE HANDICAP FORMATION

*Soutenir les projets de formation des personnes en situation de handicap*

**Un nouveau service en idf déployé au plus près des territoires**

### POURQUOI ?

- **Permettre à une personne en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées d'accès** et de suivi de sa formation ;
- **Accompagner l'organisme de formation ou le CFA pour mieux répondre à son obligation d'accessibilité et d'aménagement** des parcours de formation ;
- **Aider les prescripteurs de formation à anticiper** les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation.

**A noter : son intervention s'inscrit dans le cadre d'un projet de formation validé.** Ce service n'a pas vocation à venir en appui à la validation d'un projet professionnel ou d'un projet de formation.

### POUR QUI ?

La Ressource Handicap Formation peut être sollicitée par :

- **Tout demandeur d'emploi, salarié ou alternant**, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (art L5212-13 Code du travail), en cours de l'être ou prêt à engager une démarche en ce sens;
- **Tout organisme de formation** (continue ou en alternance) ayant un besoin d'un appui à la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle;
- **Tout référent de parcours** identifiant des écarts entre les contraintes de la formation et les répercussions du handicap de la personne et souhaitant bénéficier d'un appui.

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Ressource handicap formation propose un appui pour :

- **Identifier et réunir** les partenaires disposant des compétences et expertises pour détecter, identifier les besoins, et co-construire les solutions de compensation :

Vesta Team, 39 av Hoche 78470 St Remy les Chevreuse

[loic.delcros@vestateam.fr](mailto:loic.delcros@vestateam.fr), tel : 01 30 52 54 08, [www.vestateam.fr](http://www.vestateam.fr),

SIRET : 813 597 077 00011, Numéro d'activité : 11 78 83178 78, N° TVA = FR31 812 597 077



- ✓ Le référent de parcours qui connaît la personne et son projet
- ✓ *L'organisme de formation ou le CFA qui connaît les exigences de la formation*
- ✓ La personne en situation de handicap qui connaît les contraintes liées à son handicap
- ✓ Le(s) opérateur(s) spécialisé(s) qui sont experts sur le handicap concerné
- ✓ *Le cas échéant, une personne référente en entreprise (tuteur, maître d'apprentissage, référent handicap) ;*
- **Accompagner la mise en oeuvre et le suivi des aménagements** de la situation de formation (en centre et en entreprise) : *durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques, ...*
- **Accompagner la mobilisation**, si besoin, des dispositifs et des financements nécessaires à la mise en oeuvre des aménagements co-définis ;
- **Veiller à la mise en oeuvre effective** et pérenne des préconisations retenues.

### CONDITIONS PRÉALABLES

- **Avoir identifié un risque d'écart entre les possibilités de la personne** (au regard de son handicap) **et les exigences de la formation** (au regard des conditions de mise en oeuvre) pouvant créer des difficultés pendant le temps de la formation et conduire à un abandon ou un échec ;
- **Avoir besoin d'un appui** pour organiser une réflexion croisée sur la situation ;
- **Avoir recueilli l'accord** de la personne et son adhésion à la démarche.

### MODALITES D'INTERVENTION

**A distance** et/ou **sur site**.